



La solution de traçabilité de Product DNA pour la loi UFLPA



La solution de traçabilité de Product DNA pour la loi UFLPA

Comment la solution de traçabilité de Product DNA peut aider les entreprises à satisfaire les critères de l'UFLPA.

Vocabulaire	3
Aperçu de la réglementation	5
Qui est concerné	6
Comment gérer la détention (de marchandise) sous l'UFLPA	7
Liste d'éléments de preuve et directive pour les importateurs	9
Recommandations de la CBP (Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis) et de Product DNA quant aux conditions d'application de la loi UFLPA	19

Vocabulaire

UFLPA – Loi contre le travail forcé des Ouïghours (Uyghur Forced Labour Prevention Act)

Présomption réfutable - fait jugé vrai sauf si réfuté.

XUAR – Région autonome ouïghour du Xinjiang (Xinjiang Uyghur Autonomous Region)

U.S. CBP – Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis (United States Customs and Border Protection)

La liste des entités UFLPA -est un registre consolidé listant les entreprises soumises à l'UFLPA, les produits qu'elles fabriquent, entièrement ou en partie, sont interdits sur le sol des États-Unis.

Directive UFLPA – un guide informatif fournissant un plan d'action en cas de détention sous la réglementation UFLPA.

Le devoir de vigilance - est un examen, ou une vérification effectuée pour confirmer des faits ou des détails sur une question à l'étude.



Fournisseur

Organisation ou individu qui fournit un produit ou un service exploité dans votre chaîne d'approvisionnement. Le fournisseur peut avoir un lien direct ou indirect avec votre organisation.



Chaîne d'approvisionnement

Une série d'activités ou d'acteurs qui fournissent des produits ou des services.



Chaîne de contrôle

Documentation séquentielle de preuves.



Importateur

Organisation ou individu qui introduit dans un territoire, des biens provenant d'un autre pays dans un but d'utilisation, de vente, de traitement, de réexportation ou de service.

Aperçu de la réglementation

La Loi contre le travail forcé des Ouïghours (UFLPA) est entrée en vigueur le 21 juin 2022.

L'UFLPA met au point une « présomption réfutable » qui déclare ceci:

Tout bien produit dans la région autonome ouïghour du Xinjiang (XUAR) est issu du travail forcé.

La même présomption s'applique aux biens produits par toute entité présente sur la liste des entités de l'UFLPA.

La loi exige « d'assurer que les biens extraits, produits ou fabriqués, entièrement ou en partie, avec du travail forcé ne soient pas importés aux États-Unis ».

Pour réfuter cette déclaration, l'importateur doit fournir des preuves claires et convaincantes que les biens ne sont pas issus du travail forcé.



Acquérir des preuves demandent un niveau de traçabilité que la plupart des entreprises, sinon toutes, risquent de trouver incroyablement difficile à atteindre sans une cartographie complète des fournisseurs et un devoir de vigilance.

Qui est concerné?

Le Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis (U.S. CBP) a identifié un million d'industries de la région XUAR pouvant être soumises au travail forcé. Cela s'applique très largement à tous les biens importés aux États-Unis. Il n'y a pas d'exception concernant la taille ou la valeur, la loi s'applique même pour une petite cargaison ou une importation temporaire.

Le coton, les produits à base de tomates, et le silicium polycristallin ont tous été identifiés comme des secteurs d'activité à haut risque sous la loi UFLPA.



Si vous êtes une entreprise de textile, vous devez montrer une entière **visibilité** de votre **chaîne d'approvisionnement** afin de prouver que votre matière première ne provient pas de la région XUAR.

Comment gérer la détention sous la loi UFLPA

Le CBP a amené les autorités à saisir, exclure ou confisquer de la marchandise sous le statut de l'UFLPA. En cas de détention, l'importateur a 30 jours pour intervenir.

Il y a plusieurs possibilités pour éviter la détention sous la loi UFLPA.

La première concerne les conditions d'application, cela signifie que la cargaison en question n'est **pas concernée par l'UFLPA**. Dans ce cas de figure, les importateurs ont besoin de prouver que cette loi n'est pas applicable.

Traçabilité de la chaîne d'approvisionnement

La principale façon de prouver ceci est de mettre en place un mécanisme efficace : la **traçabilité de la chaîne d'approvisionnement**



La documentation et les informations nécessaires pour présenter cet argument se concentreront plus sur la traçabilité et moins sur les preuves d'absence de travail forcé dans la chaîne d'approvisionnement.

Une autre approche, permettant d'établir des garanties fortes, serait de réfuter la présomption et démontrer par des preuves claires et convaincantes que le bien ou le produit, n'a pas été extrait, fabriqué, en totalité ou en partie, par une des entités de la liste de l'UFLPA et qu'il n'y a pas eu de travail forcé dans la chaîne d'approvisionnement.

Liste d'éléments de preuve et directive pour les importateurs

Le CBP et le Département de la Sécurité intérieure (Department of Homeland Security) des États-Unis ont dévoilé leur **stratégie de mise en application de la loi** et une directive opérationnelle pour les importateurs, expliquant très clairement comment réfuter la présomption. La directive couvre trois sujets principaux [1], ce que l'on appelle, les clefs pour réfuter la présomption :



A. Devoir de vigilance



B. Traçage efficace de la chaîne d'approvisionnement



C. Gestion de la chaîne d'approvisionnement

Grâce à ces 3 clefs et en apportant des preuves, les importateurs peuvent :



D. Prouver que leurs produits ne sont pas concernés par la loi UFLPA [2]



E. Prouver qu'il n'y a pas de travail forcé dans la chaîne d'approvisionnement [3]

En dessous se trouvent les types d'informations (A, B, C) et la liste des éléments de preuve (D, E) exigées par le CBP, sur le coté droit se trouvent les solutions proposées par Product DNA

[1] Section IV.A, B, C de Operational Guidance for Importers

[2] Section IV.D de Operational Guidance for Importers

[3] Section IV.E de Operational Guidance for Importers

Conditions du CBP	Solution par Product DNA
A. Informations sur le système de devoir de vigilance	
<p>Un engagement avec les fournisseurs et les actionnaires pour évaluer et traiter le risque de travail forcé;</p>	<p>Notre processus de devoir de vigilance façonné pour la loi UFLPA, inclut une invitation des fournisseurs et des questionnaires pour rassembler des informations spécifiques sur le risque de travail forcé.</p>
<p>La cartographie de la chaîne d’approvisionnement et l’évaluation des risques de travail forcé tout au long de la chaîne, des matières premières à la fabrication des biens importés;</p>	<p>Pour aider à la gestion du processus de traçabilité en cours, nous avons créer un outil de visualisation de la chaîne, qui vous aide pour sa construction et sa découverte.</p> <p>L’objectif de l’outil et d’aider à identifier où les données ont été ajoutées sur la chaîne et quelles données devraient être ajoutées à chaque étape.</p> <p>Un utilisateur peut facilement entrer sur une chaîne et rapidement identifier quel fournisseur travaille à chaque étape et y ajouter des données si nécessaire.</p>

Cela aide également à visualiser les différentes étapes de la chaîne d'approvisionnement en permettant de téléverser des preuves comme les bons de commande ou les certificats aux étapes correspondantes pour construire une chaîne de contrôle digitale.

Pour les chaînes d'approvisionnement complexes, vous pouvez aussi identifier où les matières premières clés se déplacent à travers le processus et évaluer (avec une documentation fournie selon chaque étape) s'il y a le moindre risque de travail forcé.

Un élément essentiel de la cartographie de la chaîne est la collaboration avec les fournisseurs. À cet effet, nous avons mis en place une invitation et un questionnaire fournisseur pour collecter leurs données. Cela prend forme en cascade : la marque invite les fournisseurs; le fournisseur crée son profil et invite ses propres fournisseurs.

Dans ce processus, les fournisseurs indirects peuvent être invités sur la plateforme par les fournisseurs directs.

En utilisant cette méthodologie (découverte de la chaîne, invitation de fournisseurs en cascade et rassemblement de données), la cartographie des filières sera créé, et peut être visualisée et téléchargée avec toute la documentation correspondante et donc confirmer chaque étape du processus de production.

Finalement, en construisant la chaîne de contrôle digitale, la présence des fournisseurs sur la liste des entités de l'UFLPA, publiée et régulièrement mise à jour par le CBP, peut être vérifiée. Sinon, s'il a été prouvé que la détention n'est pas concernée par l'UFLPA, elle permet de faire une contre-vérification avec le Withhold Release Order (WRO).

<p>Des codes de conduite écrits pour les fournisseurs, interdisant l'utilisation du travail forcé et abordant le risque à faire recours aux régimes de travail du gouvernement chinois;</p>	<p>Ces conditions font référence à notre méthodologie de collaboration entre fournisseurs, lorsque le fournisseur est invité et intégré à la plateforme pour téléverser sa documentation pertinente et confirmer sa conformité.</p>
<p>Une formation sur les risques de travail forcé pour les employés et agents qui sélectionnent et interagissent avec les fournisseurs;</p>	
<p>Une surveillance de la conformité fournisseur grâce au code de conduite;</p>	

B. Information de traçage de la chaîne d’approvisionnement

<p>Une description détaillée de la chaîne d’approvisionnement y compris des marchandises importées et leurs composants, y compris de toutes les étapes d’extraction, de production ou de fabrication;</p>	<p>Fait référence aux sections A et B sur le devoir de vigilance et le processus de cartographie de la chaîne d’approvisionnement.</p>
<p>Le(s) rôle(s) des entités de la chaîne d’approvisionnement, incluant les expéditeurs et les exportateurs : par exemple, le CBP aura besoin de déterminer si un fournisseur est aussi un fabricant;</p>	<p>En créant « la cartographie de la chaîne d’approvisionnement », en visualisant et en décrivant toutes les étapes de création du produit, des matières premières au produit final, toutes les informations requises peuvent être ajoutées à l’étape correspondante.</p>
<p>Une liste de fournisseurs associés à chaque étape du processus de production, en incluant les noms et les informations de contact : adresses, adresses mail, et numéros de téléphone.</p>	<p>Fait référence aux sections A et B sur le devoir de vigilance et le processus de cartographie de la chaîne d’approvisionnement.</p> <p>En découvrant la chaîne d’approvisionnement et en collaborant avec les fournisseurs, les informations de contact des fournisseurs sont ajoutées pendant cette étape.</p>

Les preuves appartenants aux marchandises ou tout composant associé :

- Bon de commande
- Facture pour tous les fournisseurs et sous-fournisseurs
- Bordereau d'expédition
- Nomenclature
- Certificats d'origine
- Relevés de paiement
- Relevés d'inventaire du vendeur, avec reçus (de quai/d'entrepôt)
- Relevés d'expédition, avec le manifeste (manifest) et le bill of lading (ex:voie aérienne/navire/camionnage)
- Relevés d'inventaire de l'acheteur, avec reçus
- Factures et reçus pour tous les fournisseurs et sous-fournisseurs
- Relevés d'importation/d'exportation

Fait référence aux sections A et B sur le devoir de vigilance et le processus de cartographie de la chaîne d'approvisionnement.

En construisant « la cartographie de la chaîne d'approvisionnement », chaque document exigé peut être rattaché à l'étape de fabrication correspondante et enregistré dans le SaaS. Après avoir sauvegardé les documents, la cartographie peut également être téléchargée en format zip et délivrée au CBP.

Les preuves appartenants au mineur, producteur ou fabricant:

- Liste d'éléments de preuve concernant les matières premières
- Relevés d'extraction, de production ou de fabrication
- Ordre de fabrication
- Rapports sur la capacité de production de l'usine
- Rapports sur les visites du site de production effectuées par l'importateur, un fournisseur en aval s'approvisionnant auprès de cette usine ou un tiers
- Preuves sur la concordance du volume de matériaux composants entrant et du volume de marchandises sortant

Fait référence aux sections A et B sur le devoir de vigilance et le processus de cartographie de la chaîne d'approvisionnement.

En construisant « la cartographie de la chaîne d'approvisionnement », chaque document exigé peut être rattaché à l'étape de fabrication correspondante et enregistré dans le SaaS. Après avoir sauvegardé les documents, la cartographie peut également être téléchargée en format zip et délivrée au CBP.

C. Informations sur la gestion de la chaîne d’approvisionnement

<p>Des contrôles internes pour empêcher ou limiter le risque de travail forcé et en éliminer toute trace dans l’extraction, la production ou la fabrication de biens importés.</p>	<p>La solution de Product DNA permet aux importateurs de rassembler toutes les informations nécessaires concernant leurs fournisseurs, de l’extraction à la fabrication des produits importés, ce qui peut aider à mettre en place un contrôle interne pour empêcher ou limiter le risque de travail forcé.</p>
<p>Un importateur doit être capable de prouver que les documents fournis font partis d’un système d’exploitation ou un système comptable qui comprend des états financiers vérifiés.</p>	<p>L’importateur doit déclarer les documents fournis comme faisant partie de leur système d’exploitation.</p>

D. Preuves que les biens n’ont pas été extraits, produits ou fabriqués, entièrement ou en partie, dans la région autonome ouïghour du Xinjiang (prouver que les produits ne sont pas concernés par l’UFLPA)

<p>La documentation qui retrace la chaîne d’approvisionnement pour les biens</p>	<p>Fait référence aux sections A et B sur le processus de devoir de vigilance et les informations de traçage de la chaîne d’approvisionnement.</p>
--	--

<p>E. Preuves que les biens provenant de Chine n'ont pas été extraits, produits ou fabriqués, entièrement ou en partie avec du travail forcé</p>	
<p>La cartographie de la chaîne d'approvisionnement identifie toutes les entités impliquées dans la production des biens;</p>	<p>Fait référence aux sections A et B sur le processus de devoir de vigilance et les informations de traçage de la chaîne d'approvisionnement.</p>
<p>Les informations sur les travailleurs dans chaque entité impliquée dans la production de biens en Chine comme les salaires, et la production par employé;</p>	<p>Cette étape fait référence aux sections A et B sur la collaboration avec les fournisseurs, lorsque le fournisseur est invité et intégré pour téléverser sa documentation correspondante.</p>
<p>Des contrôles crédibles pour identifier les indicateurs de travail forcé et y remédier le cas échéant.</p>	<p>La solution de Product DNA permet aux importateurs de rassembler toute l'information pouvant les aider à effectuer un contrôle pour déceler les indicateurs de travail forcé.</p>

Recommandations du CBP et de Product DNA quant aux conditions d'application de la loi UFLPA

Selon l'UFLPA, les importateurs doivent fournir des preuves que les biens ne proviennent pas de la région XUAR.

Le CBP souhaite connaître toute la chaîne d'approvisionnement et ce qu'il s'y passe, en amont du produit final.

Cela nécessite un système de gestion de la traçabilité d'un produit qui montre toute la chaîne, des matières premières au produit fini.

La traçabilité n'est pas obligatoire, mais c'est le seul moyen de prouver l'origine des matériaux en cartographiant les composants d'un produit.

Les meilleures pratiques recommandées pour vérifier l'applicabilité sont :

- Préparer un plan pour réagir à la détention sous la loi UFLPA. Cela inclut confirmer que les fournisseurs sont éclairés sur l'UFLPA et maintenir une documentation de la chaîne à soumettre au CBP. Définir des attentes concernant le type de documentation requis et mettre des processus en place pour protéger les secrets commerciaux. Les fournisseurs peuvent hésiter à partager leur documentation pouvant révéler des informations sensibles mais seraient peut être plus entrain à la fournir directement au CBP.
- Communiquer dès le début avec le Centre d'excellence et d'expertise du CBP adéquat concernant les importations à haut risque avant même qu'elles n'arrivent à port aux États-Unis.

- Notifier le centre adéquat lorsque la chaîne d'approvisionnement, pour une importation précise, est identique à celle précédemment vérifiée pour permettre un examen plus rapide.
- Être réactif concernant les demandes du CBP sur la documentation et les informations.
- Soumettre un dossier complet, bien organisé et traduit en Anglais qui documente la chaîne des marchandises importées.
- Fournir une liste de fournisseurs qui identifie le rôle de chacun dans la production avec les documents associés à chacun.
- Démontrer que les chaînes d'approvisionnement ne sont pas dépendantes des matériaux issus du travail forcé.

Ces pratiques facilitent les examens du CBP et aident à déterminer s'il faut exclure ou restituer les biens détenus. De plus, le CBP ne peut pas prendre de décision à moins que le dossier de documents ne soit complet. Bien que cela varie selon la complexité de la chaîne et d'autres facteurs, le temps moyen pour un examen complet du dossier est de deux ou trois semaines. Product DNA surveille et partage les meilleures méthodes du CBP pour la conformité à l'UFLPA et publiera des mises à jour quand elles seront disponibles.

Product DNA vous aide à révéler vos produits en permettant à vos fournisseurs de collaborer et à construire un système de traçabilité solide.

Maîtrisez la conformité de votre activité.

Prenez rendez-vous pour une démonstration avec Product DNA.

Product DNA

Switzerland +41 21 311 04 32

USA +1 305 850 30 97

Canada +1 581 994 69 00

info@productdna.com

support@productdna.com

www.productdna.com